

Société **A.R.M.2**

Société à responsabilité limitée

au capital de 13.340 €

siège social : Zone Industrielle Parc d'Activités des 4 Routes

(35390) GRAND-FOUGERAY

R.C.S. RENNES 509 701 157

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le 30 avril

A 9 heures 30

Les associés de la société **A.R.M.2**, société à responsabilité limitée au capital de 13.340 €, dont le siège social est situé à GRAND-FOUGERAY (35390) Zone Industrielle Parc d'Activités des 4 Routes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES, sous le numéro 509 701 157, se sont réunis en assemblée générale mixte dans les locaux du cabinet d'avocats MB&A, sis 3, avenue Germaine Tillion Immeuble Origami ZAC de la Courrouze (35208) SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, sur convocation de la Gérance.

...

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Pierre VAN DE MERT, Cogérant de la société.

...

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

...

ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Dissolution de la société en application des dispositions de l'article L223-42 du Code de commerce,
- .../...

PJM

DIXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, l'assemblée générale délibérant par application de l'article L 223-42 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuvés ce jour, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution de la société à compter de ce jour.

Voix pour :

Voix contre : 1.334 voix

Abstention :

Cette résolution est rejetée.

« Extrait certifié conforme par le Cogérant »

Monsieur Pierre VAN DE MERT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke with a small loop at the end.